

Séance du mardi 15 février 2022

Date de la convocation: 08/02/2022

Membres en exercice : 15

Présents : 9
Votants: 11

Nbr. vote pour: 11
Nbr. vote contre: 0
Nbr. abstentions: 0

L'an deux mille vingt-deux et le quinze février, le conseil municipal de la commune de VENTALON EN CEVENNES s'est réuni sous la présidence de Pierre-Emmanuel DAUTRY,

Présents : Jean-Claude DAUTRY, Hervé PELLECUER, Loïc JEANJEAN, Daniel MATHIEU, Pierre-Emmanuel DAUTRY, César VERDIER, Frédéric CEBRON, Emilie THISSE, Martin WATERKEYN

Représentés : Camille LECAT, Céline MATHIEU, Muriel SAIZ

Excusés :

Absents : Siméon LEFEBVRE, Adrien RICARD, Olivier CHARTON

Secrétaire de séance : César VERDIER

Objet: Vote du compte administratif 2021 - Caisse des écoles Ventalon en Cévennes - DE_2022_010

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de DAUTRY Pierre-Emmanuel délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 du budget de la caisse des écoles dressé par DAUTRY Pierre-Emmanuel, Maire en exercice, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré de la caisse des écoles de Ventalon en Cévennes, considérant qu'en application de l'article L2121-14 du code général des collectivités territoriales, le Maire en exercice ne participe pas au vote du compte administratif 2021,

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		1.75		5 807.98		5 809.73
Opérations exercice			76 941.05	78 480.43	76 941.05	78 480.43
Total		1.75	76 941.05	84 288.41	76 941.05	84 290.16
Résultat de clôture		1.75		7 347.36		7 349.11
Restes à réaliser						
Total cumulé		1.75		7 347.36		7 349.11
Résultat définitif		1.75		7 347.36		7 349.11

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Maire, Pierre-Emmanuel DAUTRY

